Politis

PAYS :France
PAGE(S) :5-7
SURFACE :164 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :(15000)
JOURNALISTE :Vanina Delmas

► 1 novembre 2022 - N°76 - Edition Hors Série

SANTÉ PUBLIQUE

Agroalimentaire : associations et salariés mettent les pieds dans le plat

Malgré une litanie de scandales, le secteur fait régulièrement payer ses négligences et sa quête de profit aux consommateurs. Des associations et des salariés se battent pour faire reconnaître les maladies et obtenir réparation.

Vanina Delmas

« J'ai attendu quatorze ans pour être réhabilité. Je me suis retrouvé sans boulot du jour au lendemain, grillé partout, calomnié… Mais ceux qui se pensaient intouchables, protégés par leur réseau d'influence local, ont réalisé que je suis le grain de sable qui a enrayé leur mécanique. » La voix de Pierre Hinard vibre encore d'indignation quand il raconte son histoire, qui le ramène au mitan des années 2000, lorsqu'il occupait le poste de responsable qualité chez Castel viandes. Pendant deux ans, il constate les dérives de la société d'abattage et de découpe, qui n'hésite pas à faire de la « remballe » pour écouler la viande périmée, et demande à ses salariés de falsifier les documents de traçabilité. Parmi les clients, de grandes enseignes de la distribution ou de la restauration rapide comme Flunch, Auchan, Lustucru, Système U, McDonald's…

En 2008, Pierre Hinard alerte les services vétérinaires, en vain. Cela revient aux oreilles des patrons et le cadre est licencié sur-le-champ. Son témoignage est cependant entendu, et une information judiciaire ouverte. En 2013, une perquisition révèle que l'industriel a poursuivi ses pratiques malhonnêtes.

Le procès s'est tenu en mai dernier : Castel viandes et trois de ses dirigeants sont condamnés pour « tromperie sur la qualité d'une marchandise » et « mise sur le marché de produits préjudiciables à la santé ». Le procureur a publiquement souligné le rôle essentiel de Pierre Hinard. *« Je me suis dit que l'État reconnaissait enfin le travail des lanceurs d'alerte. Mais j'étais outré que le procureur ne fasse aucune référence aux pièces principales du dossier, notamment celles parlant des familles victimes d'intoxication ! Il n'avait pas eu le temps d'éplucher les 1 500 pièces… »*

Ce combat de longue haleine ressemble à beaucoup d'autres qui ont fait éclater des scandales sanitaires et environnementaux, afin de protéger les citoyens face aux pratiques opaques de l'agro-industrie : lutte contre les pesticides et leurs effets délétères, contre la malbouffe, les OGM, les perturbateurs endocriniens, les élevages industriels… Autant de chaînons d'un système qui méprise trop souvent le principe de précaution et la santé publique.

Devoir d'alerte

Les salariés de ce secteur figurent régulièrement parmi les premières victimes. Ils peuvent être directement en contact avec des produits toxiques, comme les pesticides. Certains bravent les menaces, les pressions, le regard des collègues, le sentiment de honte pour dévoiler publiquement leur situation, leur maladie et les agissements de leur employeur. *« L'alerte est une notion juridique présente dans le code du travail : il existe un droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes, en cas de danger grave et imminent, et en cas de risques graves sur la santé publique et l'environnement. C'est même un devoir d'alerte ! »*, rappelle François Lafforgue, avocat spécialiste de ces dossiers épineux. Le cabinet dans lequel il officie (Teissonniere, Topaloff, Lafforgue, Andreu et associés) défend régulièrement des lanceurs d'alerte sur des questions de santé et d'environnement.

> « Certains bravent les menaces et les pressions pour dévoiler leur situation et les agissements de leur employeur. »

Parmi eux, l'agriculteur Paul François, qui a osé attaquer en justice Monsanto (désormais Bayer-Monsanto) après avoir été empoisonné par le Lasso, un herbicide désormais interdit. Treize ans de bras de fer, mais une victoire décisive face à la multinationale de l'agrochimie.

Autre bataille emblématique : celle des salariés de la coopérative Triskalia (aujourd'hui Eureden) qui ont développé des lymphomes non hodgkiniens (un cancer du système immunitaire), des leucémies ou une hypersensibilité aux produits chimiques après avoir été intoxiqués par les surdoses d'insecticides dont étaient aspergées les céréales qu'ils manipulaient. Le géant breton a été condamné à plusieurs reprises.

« Le rapport de force est par nature déséquilibré entre un agriculteur et un groupe industriel ou entre un salarié et une multinationale. Il faut donc le rééquilibrer dans le cadre d'un combat judiciaire, par la mobilisation des victimes, mais aussi par l'intervention active de "sachants", comme des toxicologues ou des chimistes, sur des questions importantes pour le contentieux », explique François Lafforgue.

L'autre bataille, plus intime, consiste à faire reconnaître les maladies et à obtenir un semblant de réparation. Le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest (CSVPO) y travaille ardemment depuis 2016. *« Nous avons vite compris que tous ces malades étaient invisibles dans les campagnes, car la Mutualité sociale agricole (MSA) ne mène aucun travail d'information sur l'existence de maladies professionnelles en lien avec les pesticides, alors qu'elle connaît tout de ses cotisants ! Elle sait que ça lui coûterait beaucoup d'argent. Et derrière, il y a la FNSEA* [le syndicat agricole majoritaire, favorable aux pesticides, NDLR] *qui ne va évidemment pas s'engager sur ces sujets »*, détaille Michel Besnard, président de l'association. »»

« Aspersion de fongicides sur une plantation de bananes aux Philippines, le 22 avril 2008.

Tous droits de reproduction réservés

Politis HORS-SÉRIE www.politis.fr

PAYS : France
PAGE(S) :5-7
SURFACE :164 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :(15000)
JOURNALISTE : Vanina Delmas

► **1 novembre 2022 - N°76 - Edition Hors Série**

Si les combats sont longs et difficiles, exigeant ténacité et patience, les choses commencent à bouger dans le bon sens. Michel Besnard se souvient d'un après-midi de décembre 2019 au tribunal de Rennes, où trois dossiers du CSVPO ont été reconnus en maladie professionnelle : Jean-Claude Chevrel, technicien dans une coopérative, atteint de la maladie de Parkinson depuis plus de dix ans ; Édith, touchée par la même affection, qui travaillait dans des serres à tomates en étant exposée aux produits aspergés par son employeur ; Christophe, décédé d'un glioblastome avant l'audience.

Puissance des lobbys

L'expertise du collectif face aux arcanes de l'administration et aux stratégies déployées par ses adversaires lui permet même de faire reconnaître des pathologies avant que celles-ci ne soient officiellement inscrites sur le tableau recensant les maladies professionnelles. Des victoires précieuses quand on connaît la lenteur de ce système qui fait progressivement avancer les droits à indemnisation et, *in fine*, la prévention des risques, mais demeure indifférent aux longues années de souffrance des malades.

La pression citoyenne et médiatique est ainsi vitale, à chaque étape : *« Quand il y a trente personnes dans la salle du tribunal, le juge se demande ce qui se passe. J'espère qu'on fait prendre conscience aux magistrats qu'ils ne jugent pas des situations particulières, mais des faits de société, des causes générales ! »*, illustre Michel Besnard.

L'association Stop gavage, sur le foie gras, puis L214 ont dévoilé les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux en diffusant des images prises au sein même des sociétés mises en cause. *« Militer avec des tracts ne suffisait pas, car on nous rétorquait que c'étaient des pratiques d'un autre temps. On a senti que cette alerte sur le traitement infligé aux animaux et l'absence de considération de leurs intérêts devait passer par des images étayées. Et toujours en replaçant l'événement dans son ensemble : quand on montre des poules pondeuses en cage, on montre la situation de 80 % d'entre elles, de même pour les cochons élevés sur caillebotis »*, indique Brigitte Gothière, militante de L214. L'association et ses militants se veulent aussi « facilitateurs d'alerte » : ils travaillent régulièrement avec des salariés qui leur confient des informations ou des images.

Certains prennent le risque de le faire à visage découvert, comme Philippe Lapaque, qui était gaveur de canards, ou Mauricio Garcia Pereira, salarié de l'abattoir de Limoges qui a dénoncé l'abattage des vaches gestantes. Des prises de risque considérables face à la puissance des lobbys de l'agro-industrie, qui multiplient les offensives : stratégie du doute, poursuites en justice, attaques personnelles… *« La FNSEA m'a accusée publiquement d'être responsable de suicides d'agriculteurs, alors que ces tragédies avaient déjà lieu avant la création de L214, et que c'est le système de dépendance économique promu par ce syndicat qui en est la cause principale »*, raconte Brigitte Gothière. *La défense du statu quo des pratiques agricoles et de la consommation de viande est encore très forte en France. Cela entretient le manque de transparence et de lucidité sur des alertes lancées depuis longtemps, comme la responsabilité des élevages intensifs dans la prolifération des algues vertes, les risques de zoonose ou la résistance aux antibiotiques. Autant de dangers, aussi, pour la santé humaine ! »*

Foodwatch tente de briser cette opacité depuis vingt ans. Créée en 2002 en Allemagne, alors que l'Europe était encore traumatisée par le scandale de la vache folle, cette ONG se définit volontiers comme lanceuse d'alerte et contre-pouvoir citoyen. Ses objectifs : dévoiler les pratiques frauduleuses de l'industrie agroalimentaire et faire pression sur les responsables politiques pour faire respecter les droits des consommateurs. *« Trop de substances dangereuses sont encore autorisées dans les produits alimentaires, comme des résidus de pesticides, des contaminants, des huiles minérales qui sont en réalité des dérivés d'hydrocarbure, des additifs controversés… Plus de 330 additifs sont autorisés en Europe. Les toxicologues sont très inquiets des effets cocktail, qui ne peuvent pas être tous étudiés »*, détaille Karine Jacquemart, directrice de Foodwatch France.

> « Si les combats sont longs et difficiles, les choses commencent à bouger dans le bon sens. »

Profits privés, coût social

L'ONG a ainsi ferraillé durant sept ans pour faire interdire la commercialisation de produits contaminés par des huiles minérales, dont les plus dangereuses sont potentiellement cancérogènes et génotoxiques (susceptibles d'altérer le génome). Trois séries de tests réalisés par un laboratoire indépendant, dont

Tous droits de reproduction réservés

Politis HORS-SÉRIE www.politis.fr

PAYS : France
PAGE(S) :5-7
SURFACE :164 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :(15000)
JOURNALISTE : Vanina Delmas

► **1 novembre 2022 - N°76 - Edition Hors Série**

les résultats ont été révélés au grand public, ont été nécessaires pour que la Commission européenne prenne finalement une décision en mai 2022.

Foodwatch a aussi porté plainte contre les groupes Nestlé et Ferrero, aux côtés de familles qui ont vu leurs enfants tomber malades – voire décéder – après avoir mangé des pizzas Buitoni contaminées à la bactérie E.coli ou des chocolats Kinder vecteurs de la salmonelle. *« Le système marche sur la tête : des entreprises privatisent leurs profits, en remplaçant par exemple des éléments nutritifs par plus de sucres ajoutés, ce qui a des conséquences désastreuses sur les maladies chroniques (diabète, surpoids…). Or le coût sociétal de ces maladies est public ! En 2016, la Direction générale du Trésor avait mené une étude sur le coût socio-économique de l'obésité et montré qu'il avoisinait les 20 milliards d'euros »*, souligne Karine Jacquemart.

Dans les prochaines années, d'autres sujets de préoccupation pour la santé et l'environnement risquent d'émerger : effets des nanomatériaux, des nombreux perturbateurs endocriniens encore autorisés, des métabolites de pesticides – résidus très présents dans l'eau potable. Sans oublier les interrogations sur les effets des ondes électromagnétiques *« Nous vivons dans un environnement beaucoup plus entouré de courants électriques que dans les années 1950, avec toutes les antennes, les lignes à haute tension ou souterraines, les éoliennes, etc. Tout cela engendre des ondes, des courants parasites qui peuvent avoir un impact sur des riverains ou des élevages, impacts dont on ne connaît pas encore les effets sur le long terme »*, anticipe l'avocat François Lafforgue. De futurs combats de David contre Goliath en perspective.

Tous droits de reproduction réservés